

# CRIT

23 novembre 2023



# Eléments introductifs



# Sommaire

**I.**  
Présentation de  
la stratégie de  
renouvellement  
des générations

**II.**  
Accompagne  
ment des  
parcours  
d'installation  
et de  
transmission

**II.**  
Les  
dynamiques de  
l'Installation  
sur début  
2023

**IV.**  
Questions  
diverses

# 1. Présentation de la stratégie de renouvellement des générations

---

## 1.1 Stratégie de Renouvellement des Générations

---

L'ambition de la Région à travers le nouveau plan stratégique voté à l'AP du 22 juin 2023

- Une stratégie ambitieuse en faveur de l'installation et de la transmission en agriculture
- Une stratégie renouvelée au regard des enjeux agricoles et en cohérence avec le Pacte Vert
- Une stratégie inclusive, accompagnant toute la diversité des projets d'installation

# 1.1 Stratégie de Renouvellement des Générations

---

## Orientations stratégiques 2023-2027 :

- ✓ Renforcer l'**attractivité** de la création d'activités agricoles,
- ✓ Accompagner la **diversité** des productions et des activités agricoles dans un environnement complexe,
- ✓ Améliorer le **revenu** des nouveaux installés et pérenniser leur activité,
- ✓ **Diversifier** les exploitations agricoles,
- ✓ Privilégier les projets contribuant à la **transition agroécologique**,
- ✓ Consolider les exploitations par la **maîtrise du foncier**,
- ✓ **Pérenniser** les filières agricoles territorialisées, à valeur ajoutée et équitables,
- ✓ Améliorer la **transmission** intergénérationnelle et augmenter le taux de remplacement.

# 1.1 Stratégie de Renouvellement des Générations

---

➤ Une stratégie qui se décline sous la forme de 3 engagements à impact

1. La Région s'engage pour la **création d'entités économiques viables, vivables et durables**
2. La Région s'engage pour **accompagner toute la diversité des projets d'installation**
3. La Région s'engage pour **accompagner la transmission des exploitations agricoles**

## 2. Accompagnement des parcours d'installation et de transmission

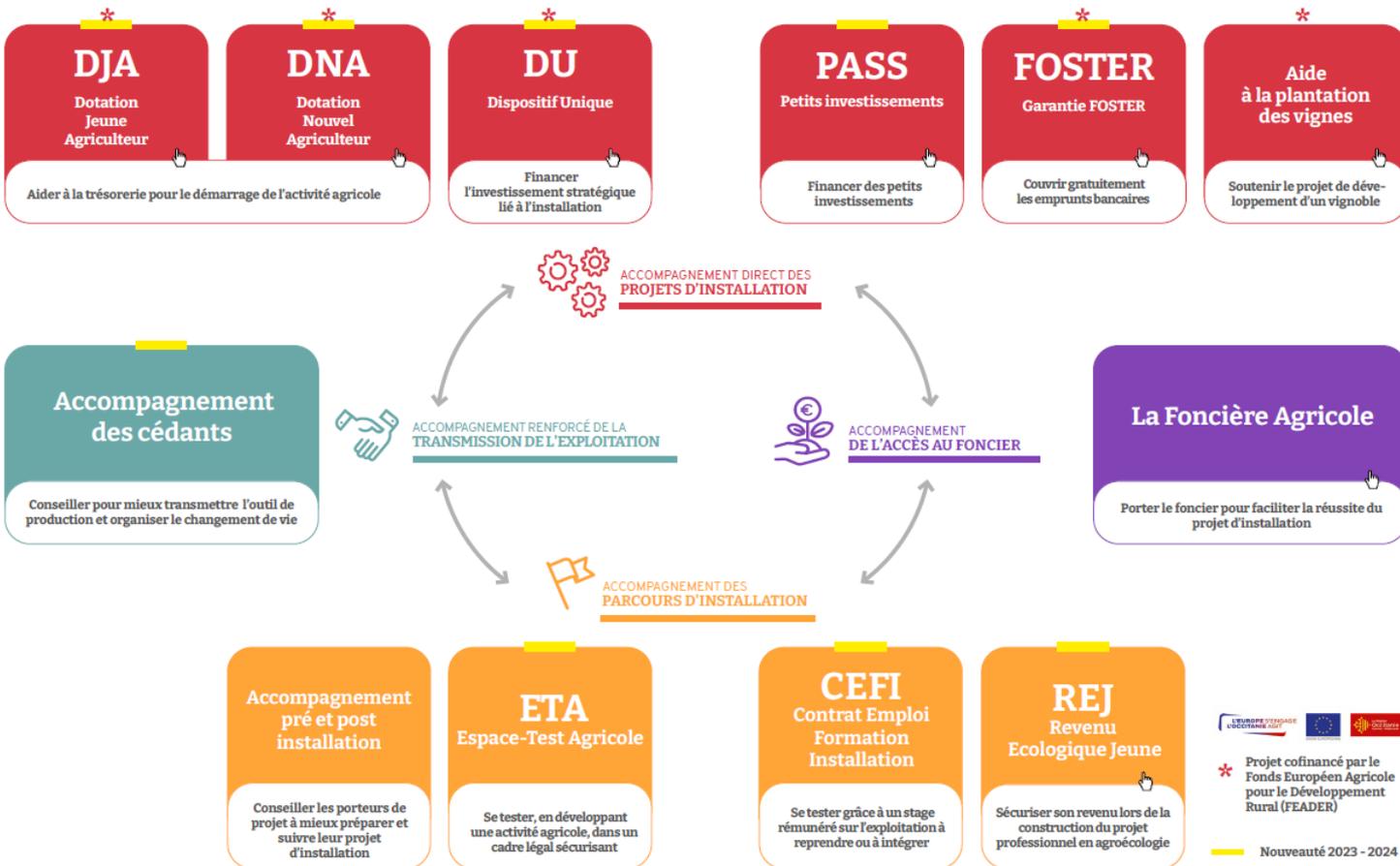


# 2.1 Présentation des nouveaux dispositifs



- Palette d'outils disponibles pour accompagner toute la diversité des projets d'installation

Une palette d'outils adaptés à la diversité des porteurs et des parcours



## 2.1 Présentation des nouveaux dispositifs

### Éléments de calendrier

DNA

- RDV d'informations des structures accompagnatrices
- Ouverture dispositif sur Europac
- Activation de la fonctionnalité "invitation à collaborer"
- Instruction

17 novembre  
4 décembre  
7 décembre

DJA

- Rdv d'informations des structures accompagnatrices
- Activation de la fonctionnalité "invitation à collaborer"
- Ouverture dispositif : janvier 2024

Accompagnement à  
la transmission

- Ouverture de la labellisation sur la fin de l'année

## 2.1 Présentation des nouveaux dispositifs

### • Dotation Jeune Agriculteur



#### DJA Dotation Jeune Agriculteur

#### Descriptif

- Aide à la trésorerie
- Grille de sélection régionale
- PE régional

#### DJA Dotation Jeune Agriculteur

#### Public

- Moins de 40 ans
- Diplôme agricole de niveau 4 minimum
- Ou
- Diplôme de niveau 4 non agricole + expériences

#### DJA Dotation Jeune Agriculteur

#### Taux

- Montant de base
- 5 modulations forfaitaires

#### DJA Dotation Jeune Agriculteur

#### Plafond

- 38K€
- Articulation possible avec la DNA

#### DJA Dotation Jeune Agriculteur

#### Financement

- Région + FEADER

## 2.1 Présentation des nouveaux dispositifs

### • Dotation Nouvel Agriculteur



<b>DNA</b> Dotation Nouvel Agriculteur	<b>Descriptif</b> <ul style="list-style-type: none"><li>• Aide à la trésorerie</li><li>• Grille de sélection régionale</li><li>• Etude technico économique</li><li>• Accompagnement</li></ul>
<b>DNA</b> Dotation Nouvel Agriculteur	<b>Public</b> <ul style="list-style-type: none"><li>• Plus de 40 ans</li><li>• Diplôme agricole de niveau 4 minimum Ou</li><li>• Diplôme agricole de niveau 3 ou un diplôme de niveau 4 non agricole + expériences</li></ul>
<b>DNA</b> Dotation Nouvel Agriculteur	<b>Taux</b> <ul style="list-style-type: none"><li>• Montant de base</li><li>• 4 modulations forfaitaires</li></ul>
<b>DNA</b> Dotation Nouvel Agriculteur	<b>Plafond</b> <ul style="list-style-type: none"><li>• 11.5K€</li></ul>
<b>DNA</b> Dotation Nouvel Agriculteur	<b>Financement</b> <ul style="list-style-type: none"><li>• Région + FEADER</li></ul>



## 2.1 Présentation des nouveaux dispositifs

3 nouveaux dispositifs :

- Accompagnements pré-installation et émergence,
- Accompagnement post-installation
- Accompagnement à la transmission

### Accompagnements pré-installation et émergence

Obj: aborder avec les porteurs de projet les **étapes de la construction de leur projet** d'installation et de les accompagner pour formaliser, analyser, évaluer, planifier, tester, financer et donc engager leur projet.

2 formes d'accompagnements : **en émergence du projet** (volet 1) et **en accompagnement technico-économique** (volet 2) de projet d'installation

Volet 1 =  
1200€

Volet 2 =  
900€

Cet accompagnement est réalisé par des structures préalablement labellisées à l'échelle de l'Occitanie.

Tout porteurs de projet (volet 2 = non éligible à la DJA)

### Accompagnements post-installation

Obj : **préciser** le développement du projet et/ou de **réorienter** le projet : évolution du phasage de la mise en œuvre du projet, nouveaux investissements matériels ou immobilier, formation...

Le suivi post-installation contient un tronc commun, qui peut être complété, selon les besoins du nouvel installé, par un accompagnement à la carte.

Le contenu formel du suivi (tronc commun) peut être adapté en insistant plus ou moins sur certaines parties selon les besoins des nouveaux installés.

1 200€  
4 journées de conseil

Cet accompagnement est réalisé par des structures préalablement labellisées à l'échelle de l'Occitanie.

Toute personne installée depuis moins de 4 ans

## 2.1 Présentation des nouveaux dispositifs

3 nouveaux dispositifs :

- Accompagnements pré-installation et émergence,
- Accompagnement post-installation
- Accompagnement à la transmission

### Accompagnements à la transmission

**Obj:** permettre au futur cédant.e de pouvoir **aborder l'ensemble des facteurs** déterminant le projet de transmission : économiques, juridiques, patrimoniaux, financiers, sociaux mais aussi psychologiques, sociologiques, humains, de transmission des savoirs et de construction d'un nouveau projet de vie.

4 journées soit  
1200€

**Volet 1** = état des lieux de l'exploitation à céder + plan d'actions  
**Volet 2** = diagnostic de l'exploitation + suivi pré-transmission pour réaliser le plan d'action

Cédants qui  
vont quitter  
l'agriculture  
(retraite ou  
reconversion)

Voté à la CP du 01/12/2023  
Lancement de l'appel à candidatures : 03/12/2023  
Date de clôture des candidatures : 15/01/2024.

## 2.1 Présentation des nouveaux dispositifs



**« Plantation de vignes nouvelles  
par de nouveaux exploitants »**

# PLANTATIONS DE VIGNES NOUVELLES PAR DE NOUVEAUX EXPLOITANTS (1/6)

## BILAN 2017-2023

- ✓ Un dispositif en vigueur depuis 2017
- ✓ **Région/FEADER** financent les coûts de plantation et de palissage
- ✓ **Aide plafonnée** à 6 ha sur la durée du PDR
- ✓ **Montant des aides:** 8 925 €/ ha pour un JA et 7 140 €/ha pour un nouvel installé (vigne palissée)
- ✓ **Plus de 1 240 ha** de plantations financées en 7 ans

	Surface plantée	Répartition des surfaces par bassin	Subvention régionale et FEADER
<b>2017</b>	104,38 ha	72% LR / 28% MP	773 216 €
<b>2018</b>	170,13 ha	76% LR / 24 % MP	1 375 283 €
<b>2019</b>	217,10 ha	79 % LR/21 % MP	1 627 869 €
<b>2020</b>	216,21 ha	81 % LR/19 % MP	1 703744 €
<b>2021</b>	229,70 ha	76 % LR/24 % MP	1 790 921 €
<b>2022</b>	171,76 ha	88%LR / 12% MP	1 283 722 €
<b>2023</b>	131,62 ha	82%LR / 18%MP	1 021 350 €
<b>Total</b>	<b>1 240,9 ha</b>		<b>9 576 105 €</b>

# PLANTATION DE VIGNES NOUVELLES PAR DE NOUVEAUX EXPLOITANTS (2/6)

## Conditions d'éligibilité

### Objectifs du dispositif

Favoriser l'installation en viticulture et la constitution d'un outil de production, adapté au marché

- Nouveaux exploitants tels que définis dans un AAP
- Immatriculation au CVI
- Disposer d'une autorisation de plantation nouvelle (Viti plantation)
- Localisation du projet en Occitanie
- Densité minimale ; cépages classés

Aide Plafonnée à 6 hectares par bénéficiaire sur la durée du programme =>2027

# PLANTATION DE VIGNES NOUVELLES PAR DE NOUVEAUX EXPLOITANTS (3/6)

Taux d'aide publique : 40 % avec une bonification de 10% pour un JA

Coûts éligibles (basés sur barème standard de coût unitaire) : plantation et palissage

Versement de l'aide : Acompte, Solde après Visite Sur Place  
justificatifs : bon de livraison des plants et Déclaration de fin de travaux (Douanes)

# PLANTATION DE VIGNES NOUVEL PAR DE NOUVEAUX EXPLOITANTS (4/6)

## Bénéficiaires éligibles

- Agriculteur à titre principal ou secondaire
- Cotisants solidaires et autre(s) personne(s) s'inscrivant dans le parcours installation.
- Société active dans la production agricole primaire mettant en valeur une exploitation agricole (affiliation MSA) et dont au moins 50% des parts sociales sont détenues par des associés exploitants ATP ou ATS

## Dépenses éligibles

- Coûts forfaitaires
- Plantation et palissage
- Pas de devis
- 2 campagnes de plantations possibles / AAP

## Dépenses inéligibles

- Dépenses engagées avant le dépôt du dossier ( bon de commande signé)
- Palissage seul

# PLANTATION DE VIGNES NOUVEL PAR DE NOUVEAUX EXPLOITANTS (5/6)

Principes de sélection	Critères de sélection
Caractéristiques du demandeur	JA bénéficiaire de <b>DJA*</b> ou s'inscrivant dans le parcours DJA (dont cotisants solidaires)
	Nouvel exploitant bénéficiaire de <b>DNA*</b> ou s'inscrivant dans le parcours DNA (dont cotisants solidaires)
	Nouvel exploitant (affilié depuis moins de 5 ans à la date de dépôt de la demande d'aide) ne s'inscrivant pas et n'ayant pas bénéficié de la DJA ni de la DNA
Plantation concernée par le projet	Projet portant sur la plantation d'une vigne d'une surface supérieure ou égale à 0,5 hectare
	<b>Plantation de cépages résistants (classés)</b>
Certification environnementale de l'exploitation	Exploitation certifiée en Agriculture Biologique ou en cours de conversion*
	Exploitation ayant obtenu une certification environnementale HVE (niveau )3*
	<b>Réalisation d'un Contrat Agriculture durable</b>
<b>Aléas climatiques / Exploitation couverte par une assurance climatique, au moment du dépôt d'un dossier ?</b>	

Note minimale : 90

\* Non cumulable

# PLANTATION DE VIGNES NOUVELLES PAR DE NOUVEAUX EXPLOITANTS 6/6

## CALENDRIER

**CRI  
T**

Nov  
23

**CRS  
FEAD  
ER**

Début  
24

**CP  
Régio  
n**

Mars  
24

### **EUROPAC**

Dépôt d'une demande  
minimale (acter la date  
d'éligibilité des dépenses)

Puis complet

## 2.1 Présentation des nouveaux dispositifs

---

# Éléments de bilan sur l'AITA 2023

Répartition de l'enveloppe  
2023

Point sur AITA 2024

## 3. Les dynamiques de l'installation sur début 2023

---

- 3.1 Rappel des éléments de bilan quantitatif sur les DJA 2023
- 3.2 Rappel des éléments de bilan quantitatif sur les Pass Installation 2023
- 3.3 Répartition des dossiers par département en 2023
- 3.4 Gestion de la DJA RDR3 fin de programmation

## 3.1 Rappel des éléments de bilan quantitatif sur les DJA 2023

Nombre d'installations : 603 au CRP d'octobre  
Vs 602 en N-1 (après CRP octobre)  
Montants engagés en 2023 : 22,3 M€  
Dont 4,4M€ Région et 17,9M€ FEADER

### Modulations mobilisées :

VA : 90%  
HCF : 47%  
Emploi : 48%  
Bio : 41%

### Palmarès production :

Bovins viande : 17%  
Grandes cultures : 10%  
Ovin viande : 10%  
Viticulture : 9%  
Maraîchage : 8%

DJA moyenne  
37 051 €

25% de femme  
51% en zone montagne

## 3.2 Rappel des éléments de bilan quantitatif sur les Pass Installation Volet Trésorerie 2023

Nombre de bénéficiaires : 241

N-1 : 242 (après CRP octobre)

Montants engagés: 1,28M€

Sur la période 2018-2023,  
7% des bénéficiaires du PASS  
INSTALLATION ont demandé  
la DJA.

Palmarès production :

Maraîchage : 41%  
Arboriculture : 13%  
Viticulture : 7%  
Ovin viande : 7%  
Grande culture : 7%

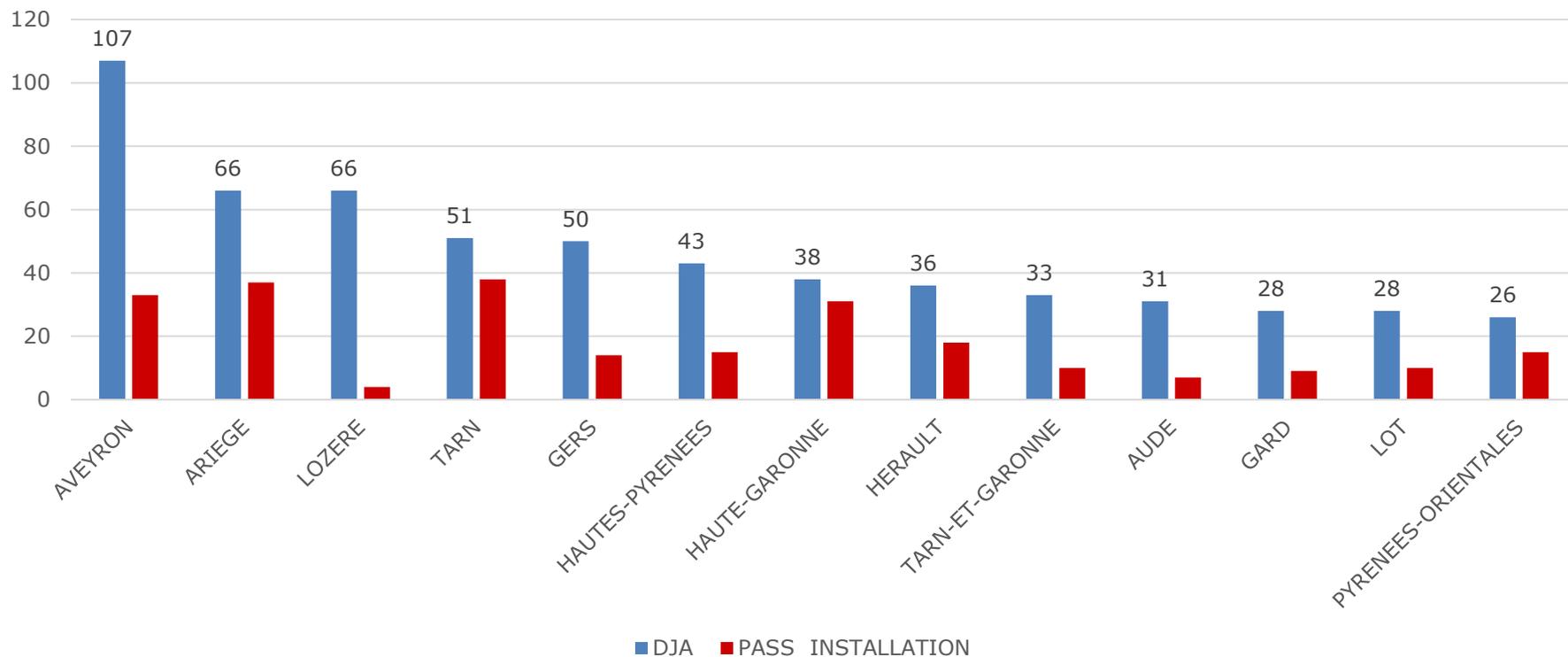
Bonifications mobilisées :

Zone Montagne : 40%  
PPP validés : 20%  
CPBR : 2%

46% de femme  
50% des bénéficiaires ont  
plus de 40 ans

## 3.3 Répartition des dossiers par département en 2023

Répartition des dossiers par département en 2023



## 3.4 Gestion de la DJA RDR3 fin de programmation

Demandes d'aides  
à instruire ou en  
cours : 144

Préparés pour  
CRP décembre  
pour la plupart.

5 Recrutements,  
mutualisation,  
tableaux de  
pilotage avec  
priorisation des  
instructions et  
des acomptes

**Planning de fin  
d'engagement RDR3 :**

dépôt de dossier  
complet à l'UT  
jusqu'au 29  
décembre 2023

Derniers échanges  
sur conformité et  
cohérence au 31  
Janvier 2024

## 4. Questions diverses

---

**MERCI POUR VOTRE  
PARTICIPATION**

